

MICHEL DEBRÉ
ET FRANÇOIS MITTERRAND

L'exercice du pouvoir

*Extraits d'un débat télévisé sur le pouvoir exécutif
dans la V^e République
(Antenne 2, Question de temps (1), 8 janvier 1978)*

Les débats constitutionnels sont rares, surtout à la télévision. Et lorsque intervient l'exception, il n'en reste guère de traces. Le 8 janvier 1978, le magazine Question de temps fut consacré à la V^e République. Un débat entre le principal rédacteur de la Constitution de 1958 et le Premier secrétaire du Parti socialiste confirma et précisa l'étonnante convergence entre ceux qui naguère s'opposaient sur les institutions. M. Debré et M. Mitterrand se retrouvent pour critiquer la pratique giscardienne et souhaiter un rôle accru du Gouvernement, à commencer par son chef. Il nous a semblé intéressant de publier les principaux extraits d'interventions significatives quant aux positions des acteurs politiques face à la V^e République.

D. GRANDCLÉMENT. — Les Présidents de la V^e République sont-ils vraiment des arbitres au-dessus des luttes partisans... ou au contraire sont-ils des chefs politiques ?

M. DEBRÉ. — Les trois Présidents ont dit qu'ils étaient des arbitres, mais qu'ils étaient en même temps des responsables. L'idée me semble conforme à ce que doit être la fonction de Président. Celui-ci est effectivement un arbitre au sens ou, ayant à se hisser au-dessus de ce qu'il a été, il n'est pas un partisan. Mais en même temps, il doit de façon permanente, en tout cas dans les circonstances

(1) L'émission de Jean-Pierre Elkabbach et Louis Bériot était présentée par Noël Copin et Daniel Grandclément.

importantes, tenir compte du fait qu'il est une clef de voûte ; autant dire qu'il a des obligations qui ne sont pas exactement celles d'un arbitre au sens strict. Obligations, en définitive, de quelqu'un qui doit incarner, au moins dans les circonstances difficiles, le choix du pays.

D. GRANDCLÉMENT. — Pensez-vous que c'est ainsi que les choses se passent actuellement ?

F. MITTERRAND. — Que le Président de la République soit responsable, vous reconnaîtrez que c'est la moindre des choses !

M. DEBRÉ. — C'est la première des choses !

F. MITTERRAND. — On se demande ce qu'il ferait là autrement... Par contre, qu'il soit arbitre, évidemment pas. Il a suffi, d'ailleurs, d'entendre, tout à l'heure, M. Giscard d'Estaing. Où s'exprimait-il ? A Verdun-sur-le-Doubs. A quel moment ? A la veille des élections générales de 1978. Et que disait-il aux Français ? Il leur disait, votez contre la gauche ! Il agissait en partisan !

Le Président de la République, sous les trois formes que nous avons connues — le général de Gaulle, M. Pompidou et M. Giscard d'Estaing —, avec beaucoup de différences entre eux, voire même dans la conception de leur rôle, se sont toujours comportés comme des capitaines d'équipe, rarement comme des arbitres équitables entre les deux camps. C'est une mauvaise conception du rôle du Président de la République.

Là où je rejoindrai Michel Debré, c'est que le Président est élu quand même par la majorité des Français et qu'il lui arrive de parler, de temps à autre, au nom de la France, notamment à l'étranger. Il se trompe quelquefois ; très souvent je conteste ce qu'il dit ! Mais il faut bien que la France ait une voix en certaines circonstances, le Président ayant alors à s'exprimer en responsable en s'efforçant d'interpréter la volonté générale.

D. GRANDCLÉMENT. — Monsieur Mitterrand, dans le texte de Verdun-sur-le-Doubs que nous venons d'écouter, le Président de la République disait aussi : « Je ne veux pas être un Président muet... » Pensez-vous possible que le Président soit muet ?

F. MITTERRAND. — Non. Mais je pense que le travers que j'ai souligné tient à l'institution. C'est elle qui veut que le Président de la République soit le chef d'un camp.

M. DEBRÉ. — Ce dont souffrait la III^e et la IV^e République, en vertu d'institutions façonnées au XIX^e siècle où les problèmes étaient tout différents, c'est de ne pas avoir, face aux questions posées sous l'angle international et face aux dirigeants des grands pays, un chef, un dirigeant, un guide, un responsable qui ait un caractère de légitimité.

F. MITTERRAND. — Les compétences dont les Présidents se sont emparés depuis 1958 ont fait d'eux ces personnages qui concentrent en eux-mêmes tous les pouvoirs...

M. DEBRÉ. — J'ai exercé mes fonctions de Premier ministre dans des conditions que je crois être celles d'un Premier ministre parlementaire : à la fois j'ai dirigé la majorité, fait face à l'opposition, organisé le travail législatif et mené toute une série d'affaires très importantes, qu'il s'agisse d'affaires militaires, sociales ou économiques ! Il n'est pas douteux que le Président, qui était le général de Gaulle, a souhaité — les circonstances le lui permettant — acquérir plus de compétences directes, et il s'est trouvé que les Présidents de la République — celui qui est en place notamment — ont un goût de traiter directement les affaires, goût qu'ils peuvent manifester parce que la majorité parlementaire les y autorise. Mais que cette majorité change ou que l'homme en place ait une idée différente de son rôle, et la Constitution n'en fonctionne pas moins.

Là où je vous donne raison c'est que je suis très partisan de l'existence d'un vrai Gouvernement, d'un Premier ministre qui soit vraiment le chef de la majorité, le chef du pouvoir exécutif et en même temps le directeur du travail législatif...

F. MITTERRAND. — Président de la République et Assemblée nationale peuvent être de choix politique différent et antagonistes...

Dans la situation de 1978, si on me l'avait demandé, eh bien j'aurais tenté de gouverner en veillant à éviter une crise majeure supplémentaire pour le pays : donc avec le Président qui se trouvait là. A lui bien entendu de prendre ses responsabilités et d'avoir la même sagesse. Si cela avait été impossible, alors le peuple aurait tranché. C'est tout. Soit par l'élection d'un nouveau Président, soit par l'élection d'un nouveau Parlement.

M. DEBRÉ. — Il n'y a pas de meilleure interprétation de la Constitution que celle que vous venez de faire.

D. GRANDCLÉMENT. — A quoi sert un Premier ministre ?

M. DEBRÉ. — Dans les trois ans et quelques mois où j'ai été Premier ministre — je le disais tout à l'heure — le Parlement a fonctionné comme je le souhaitais. Jamais il n'a voté autant de lois importantes, qu'il s'agisse du domaine agricole, de la recherche scientifique, de l'enseignement, qu'il s'agisse de loi programme militaire, de celle en matière d'énergie...

D. GRANDCLÉMENT. — L'initiateur, c'était vous-même ou le Président de la République ?

M. DEBRÉ. — L'initiateur c'était moi. Mais pour les problèmes importants de relations internationales il y avait de la part du Président une orientation nouvelle pour laquelle j'étais effectivement son principal collaborateur. Mais pour tout ce qui était l'immense travail intérieur... pour le travail législatif, le travail gouvernemental, pour la grande œuvre économique et financière, j'étais un responsable aux mains libres.

F. MITTERRAND. — Il est certain que la nature même du Premier ministre dans les institutions devrait théoriquement s'inscrire dans les termes de l'article 20 de la Constitution qui dit que le gouvernement détermine et conduit les affaires de la nation, alors qu'en fait le Premier ministre — et c'est le cas aujourd'hui — n'est que l'exécutant de décisions prises à l'Elysée. La preuve c'est que l'un des verbes les plus présents dans la bouche de M. Giscard d'Estaing, c'est « je conduis les affaires de la France »... Eh bien, non ! Ce n'est pas lui qui doit les conduire... C'est le Premier ministre !...

Cela veut dire qu'il y a fragilité du système de la V^e République... Tant que le Président dispose d'une forte majorité, tout va bien... Mais lorsque à l'intérieur de la majorité il y a dissentiment — c'est la situation que nous connaissons aujourd'hui — alors, la situation du Président de la République change si on a un Gouvernement qui réclame son droit, son droit constitutionnel, de déterminer et de conduire les affaires de la nation.

A plus forte raison, bien entendu, s'il s'agissait d'un Parlement oppositionnel puisque le Président ne pourrait pas renvoyer le Premier ministre si l'Assemblée nationale lui gardait sa confiance.

Est-ce que cette interprétation vous paraît juste ?

M. DEBRÉ. — Je suis sur ce plan extrêmement catégorique. Toute marche au présidentialisme, c'est-à-dire au fait que le Président

s'occupe de trop de choses, n'est pas bonne. Même dans le cas particulier du général de Gaulle, j'ai toujours considéré que la durée de notre démocratie exigeait un Premier ministre et un Gouvernement. Lorsque le premier Président de la République allait dans les réunions internationales, j'ai toujours demandé et obtenu de l'accompagner.

F. MITTERRAND. — Cela n'a pas été le cas par la suite... Donc, il y a glissement vers le présidentialisme.

M. DEBRÉ. — C'est un glissement occasionnel, circonstanciel, et qui n'est pas bon pour le fonctionnement des institutions. Ni pour le Président, ni pour le régime. On perd un peu son autorité en s'occupant de tout. Deuxièmement, la qualité des institutions se vérifiera quand il y aura une majorité à l'Assemblée dont l'orientation politique sera différente de celle du chef de l'Etat. A ce moment-là, il y aura un retrait des attributions du Président et une augmentation des pouvoirs du Parlement. Ça ne peut pas être autrement. Mais même lorsque les majorités sont identiques, il faut que le Premier ministre soit le patron : du gouvernement et de la majorité.

N. COPIN. — Pour vous, qui doit être le chef de l'Exécutif ? le Président de la République ou le Premier ministre ?

M. DEBRÉ. — Le Président est le chef de l'Exécutif, je peux dire en vertu des textes. Le mot « chef » aboutit à des compétences et des attributions variables selon la composition de l'Assemblée, les circonstances, et j'ajoute, selon le tempérament du Président de la République.

Ce qu'il faut toujours éviter, à mon sens — et qui n'a pas été assez évité depuis vingt ans — c'est d'effacer la personnalité gouvernementale.

Et je reprends une hypothèse de science-fiction : François Mitterrand, chef de l'Etat, je souhaite qu'il choisisse un Premier ministre qui ne soit pas son reflet, qui ait à son égard des sentiments de déférence, mais qui le cas échéant lui dise : « Monsieur le Président de la République, vous avez tort. »

F. MITTERRAND. — Je ferai la même réponse. Ce qui est certain c'est que l'Assemblée nationale ne doit pas exercer l'Exécutif... comme c'était le cas sous la IV^e République. En fait, l'Exécutif doit être partagé. Le Président a certaines hautes fonctions exécutives,

et le chef du Gouvernement aussi. Et il me semble que, de plus en plus, le Président s'arrogé les pouvoirs dont devrait disposer Matignon.

C'est pourquoi je dis qu'aujourd'hui M. Giscard d'Estaing est entièrement responsable puisqu'il va jusqu'à régler le destin des jardins des Halles. Il y a un formidable abus qui montre que l'inclination des institutions, c'est — comment dirais-je — une tentation vers la monarchie...

M. DEBRÉ. — Vous voyez qu'entre l'interprétation que je donne et celle de F. Mitterrand, il n'y a pas tellement de différence. Nous savons tous les deux qu'il y a des textes — et il faut des textes — mais à côté, il y a le tempérament des hommes. Il y a aussi les circonstances. Et puis, il y a notre mère à tous, le suffrage universel et les changements qu'il peut imposer.

F. MITTERRAND. — Les Français n'ont jamais enfermé leur histoire dans les textes. Et ils ont toujours cru le faire !